



## Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,

### CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement de fermeture d'exposition et d'œuvres d'art que doit assurer la **Monsieur Pierre VALLORTIGARA – 29 allée chevalier de la barre – 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, **BOULEVARD DE LA TREMOUILLE, du 12 au 19 juin 2024.**

### ARRETONS

#### ARTICLE 1 - ATTIRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX CIRCULATION INTERDITE – PISTE CYCLABLE

*Du 12 au 19 juin 2024*

#### BOULEVARD DE LA TREMOUILLE

La circulation de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdite au droit du numéro 6, sur 10 mètres linéaires.  
Les cyclistes devront descendre du vélo et passer au pas.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de Monsieur Pierre VALLORTIGARA, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Monsieur Pierre VALLORTIGARA sera tenu d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

ARTICLE 4 - Monsieur Pierre VALLORTIGARA sera tenu d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon Métropole,  
. Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte d'Or,  
. Monsieur Pierre VALLORTIGARA,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 11 juin 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,



Dominique MARTIN GENDREU